

Bulletin d'inscription

Ecole de Natation

« Perfectionnement, Natation synchronisée, Nat'Ados »

17 Septembre 2018 - 29 Juin 2019



1- IDENTITÉ

NOM : PRÉNOM :

Date de Naissance :

ADRESSE :

CODE POSTALE : VILLE :

TEL : PORTABLE :

MAIL :



2- FORMULE CHOISIE :

Annuel (Valable du 17/09 au 29/06)	EMS	HORS EMS	EMS	HORS EMS
	Nat Synchronisée, Nat'Ado, Perfectionnement		A partir du 2 ^{ème} enfant	
	<input type="radio"/> 158 €	<input type="radio"/> 197.50 €	<input type="radio"/> 110 €	<input type="radio"/> 137.50 €

3- PLANNING ACTIVITÉS :

Jours	Activités	Horaires
Lundi	Nat' Synchronisée	<input type="checkbox"/> 19h45/20h45
Mercredi	Nat'Ado	<input type="checkbox"/> 18h00/19h00
Vendredi	Perfectionnement	<input type="checkbox"/> 19h00/19h45

Je soussigné(e) _____ avoir lu et pris connaissance du règlement et des modalités d'inscriptions.

Signature :

Cadre réservé AquaVal

Règlement par : € Chèque € CB € Espèces
 € Coupons sport € Chèques Vacances

Nom : _____

Date : ___/___/___

Règlement et modalités d'inscription

17 Septembre 2018 - 29 Juin 2019

Activité choisie : Horaire :

Le créneau choisi à l'inscription ne peut être modifié pendant la saison sportive sauf avis de la direction.

☞ Les pièces à fournir (obligatoires pour toute inscription) :

- ☞ le bulletin d'adhésion complété, daté et signé,
- ☞ le règlement de la cotisation,
 - ☞ Chèque (carte d'identité obligatoire) libellé à l'ordre de la « Régie AquaVal CCEMS »
- ☞ un justificatif de domicile de moins de six mois avec pièce d'identité,
- ☞ le livret de famille.

Pour les abonnés des saisons précédentes, il est impératif de venir aux inscriptions avec leur carte de natation afin que celle-ci soit mise à jour.

☞ Dispositions Générales :

Les cours de natation sont assurés par du personnel encadrant qualifié.
L'inscription à un cours vaut l'acceptation implicite du règlement intérieur de l'établissement.

☞ Validité de l'abonnement :

Les cartes d'abonnement des activités sportives sont **valables durant l'année scolaire en cours** (selon les dates proposées par la direction de l'établissement).
Aucun cours n'est maintenu durant les vacances scolaires, les jours fériés, événements exceptionnels ou fermetures réglementaires.
Aucun remboursement ni report n'est possible sauf sous contre-indication médicale définitive.

☞ Informations pratiques :

Attention : se munir d'une pièce de 1€.

L'accueil se fait 10 min avant le début de la séance ; pour le bon déroulement du cours, il est demandé de respecter les horaires.

L'entrée dans le bassin se fait **obligatoirement** en présence du Maître-Nageur.
Il est **impératif** que l'abonné soit muni de sa carte à **chaque séance**, attention : 5 € carte perdue.

☞ Prise de vue :

Des prises de vues pourront être réalisées par la communauté de communes pour être exploitées pour les différentes campagnes de publicité du centre aquatique AQUAVAL.

☞ Certificat médical :

La pratique régulière d'une activité physique et sportive est vivement **recommandée** par les professionnels de la santé.
Dans le cadre d'une pratique d'une activité de loisir le certificat médical d'aptitude n'est pas obligatoire ; cependant, nous vous conseillons vivement de vous assurer auprès de votre médecin traitant que l'état de santé de votre enfant lui permet de pratiquer une activité aquatique régulière.

Toute l'équipe du Centre AQUAVAL vous remercie de votre confiance et vous souhaite une bonne année sportive.

Renseignements au : 02 32 77 47 00 Ou www.cc-euremadrieseine.fr
Facebook : Suivez aussi le centre aquatique sur Facebook 'AquaVal Gaillon'

